



Assurance menaçant de procès

Par **doceane98**, le **15/05/2009** à **14:27**

Bonjour,

Je vous écris dans l'espoir que vous puissiez me renseigner quant à l'évolution de la situation dans laquelle je me trouve.

J'ai fait appel à un courtier en assurance afin de trouver une assurance pour ma voiture. Ce courtier a contacté une première compagnie d'assurance puis il s'est rendu compte que le contrat que la compagnie proposait ne correspondait pas à mes attentes. Il a donc annulé le contrat et m'a fait souscrire une assurance chez Axa. Je n'avais signé aucun papier (pas de contrat, pas d'engagement, vraiment rien) chez la première compagnie d'assurance. Pourtant, je reçois des menaces de mises en demeure de la part de cette première compagnie d'assurance pour m'obliger à payer (une assurance dont je ne bénéficie pas, je n'ai rien signé). Aujourd'hui, j'ai même reçu un courrier de la compagnie d'assurance m'informant qu'ils voulaient m'assigner en justice pour que je paye l'assurance mais aussi des frais de dommages et intérêts pour résistance abusive. J'ai informé mon courtier de ces courriers et à chaque fois, il a écrit à la compagnie d'assurance pour leur dire que je n'avais pas de contrat chez eux. Malgré cela, je ne cesse de recevoir des menaces et j'ai peur de devoir payer alors que je n'ai jamais voulu cette assurance et que je n'ai rien signé.

Que dois je faire ? Est ce que je risque quelque chose ? S'il y a procès et que je suis jugée coupable (je ne sais pas pourquoi, mais sachant que je ne sais pas pourquoi je reçois ces lettres, je m'attends à tout...), contre qui dois je me retourner ? Contre la compagnie d'assurance ? Contre le courtier ? Ou contre les deux ?

Merci de me répondre à mes questions,

Mlle Ballan

Par **jeetendra**, le **15/05/2009** à **14:49**

bonjour, contactez Médiation Assurance pour qu'ils trouvent une solution à l'injustice qui vous affecte, courage à vous, cordialement

[fluo]Médiation Assurance[/fluo]

1 rue Jules Lefebvre - 75424 PARIS cedex 9 - Tél. 01 53 21 50 36

Par **doceane98**, le **15/05/2009** à **16:33**

Bonjour et merci de m'avoir répondu.

Je voudrais savoir si le service dont vous me parlez (Médiateur Assurance) est payant ou non. Par ailleurs, j'habite à Toulouse. De ce fait, puis je quand même avoir droit à un médiateur alors que Médiateur Assurance se situe à Paris ?

Merci d'avance,
Marion

Par **jeetendra**, le **15/05/2009** à **16:38**

oui vous pouvez gratuitement contactez médiation assurance, appelez les, ils vous renseigneront, bonne soirée à vous

Par **doceane98**, le **15/05/2009** à **16:57**

Merci beaucoup, je vais les contacter rapidement.
Bonne soirée à vous